Confédération Nationale du Logement
Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2015-7 (10 mars 2015)

Non aux coupures d'eau !

La loi Brottes d'avril 2013 interdit les coupures d'eau pour impayés dans les résidences principales, tout au long de l'année et pour tous.

Or, un amendement du sénateur-Maire de Saint-Maurice, Christian Cambon, a été introduit dans le projet de loi relatif à la transition énergétique voté le 3 mars dernier, au Sénat.

Cet amendement modifie la loi Brottes et autorise les coupures d'eau à tout citoyen n'ayant pas de difficultés profondes pour ne pas encourager « les mauvais payeurs ».

Cet amendement est une grave atteinte aux difficultés que rencontrent les plus pauvres, à ceux qui ont vécu un accident de la vie, à tous ceux qui peinent à terminer leurs fins de mois ; tout cela sur l'autel du libéralisme et de la pression des grands groupes d'eau.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige le respect de la loi Brottes par les grands distributeurs d'eau de ne pas couper l'eau tout au long de l'année.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige le retrait de cet amendement et la mise en place d'un véritable service public de l'eau sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige :
- l'abrogation de la loi M.O.L.L.E. dite loi Boutin,
- l'application des 25% de logements sociaux de la loi SRU dans toutes les villes du département et de pénaliser d'inéligibilité les maires non respectueux de cet engagement,
- un véritable service public du logement au niveau national et départemental,
- un vrai blocage puis une baisse des loyers et des charges qui alourdissent le budget des familles,
- la construction de 10 000 logements sociaux par an dans le département et la rénovation des 20 000 logements indignes du département,
- le développement des transports publics et des bassins d'emplois sur le département afin de réduire la densification urbaine.

Contact presse CNL 94 : - Tél. 01 43 91 11 11 – cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne